

UN NOUVEAU TERRAIN DE PLAIDOYER POUR L'ACAT

TEXTE JOSÉPHINE DELVOLVÉ, chargée de la mobilisation à l'ACAT

L'ACAT lance une campagne dénonçant les ventes d'armes de la France à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, dans le cadre du conflit au Yémen. Contrairement à ce qu'il pourrait paraître, la question des ventes d'armes s'inscrit parfaitement dans le mandat de l'association.

Même si notre mandat ne quitte jamais nos esprits, il est parfois bon de s'y replonger pour revenir aux fondements de notre engagement. Ainsi, la première mission mentionnée dans nos statuts est de « combattre partout dans le monde les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la torture, les exécutions capitales judiciaires ou extra-judiciaires, les disparitions, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides ». En se penchant sur les armes exportées par la France aux Émirats arabes unis (EAU) et à l'Arabie saoudite (voir p.3 à 7), l'ACAT pointe du doigt l'implication concrète de notre pays dans des violations graves du droit international humanitaire, qui sont constitutives de crimes de guerre, commis au Yémen. Ce travail s'inscrit dans la continuité de travaux commencés avec la plainte déposée en 2016 contre l'entreprise française Exxelia Technologies pour complicité de crimes de guerre à Gaza, commis lors de l'opération « Bordure protectrice » (voir *Courrier de l'ACAT* n°345). Les crimes de guerre sont depuis toujours au cœur de notre mandat. Il est d'autant plus nécessaire de les dénoncer quand la France en est complice.

AGIR EN FRANCE : UNE STRATÉGIE EFFICACE

En concentrant nos efforts de sensibilisation et de mobilisation sur le sol français, nous multiplions aussi nos chances de résultats. En effet, L'ACAT n'a pas les moyens humains, financiers et logistiques pour effectuer des missions d'enquête au Yémen. Plusieurs grandes ONG internationales et locales documentent les crimes qui y sont commis et mènent des activités de plaidoyer sur la base des informations collectées.

En revanche, l'ACAT a développé une expertise, d'une part, en matière de droit international humanitaire et, d'autre part, dans le domaine du contentieux qui est un axe d'action stratégique. Pour mener à bien ses activités de plaidoyer sur l'illégalité des ventes d'armes de la France à des pays commettant des crimes de guerre, l'ACAT acquiert à présent une expertise juridique complémentaire sur le droit international et européen régissant les transferts de matériels militaires. L'objectif est ainsi d'avoir une perspective globale sur le sujet pour définir les stratégies de plaidoyer les plus efficaces possibles.

Pour ce faire, l'ACAT travaille en lien avec d'autres ONG, comme l'Observatoire des armements et Amnesty International en participant, depuis deux ans, à des réunions de travail qui réunissent les principaux acteurs européens (associations, avocats, chercheurs) spécialisés dans les ventes d'armes. Cibler la France pour ses exportations d'armements irresponsables est d'autant plus pertinent que l'ACAT est une organisation française. Elle dispose d'un important réseau de militants qui peut s'avérer particulièrement efficace dans le cadre d'une campagne d'interpellation des autorités. En France, notre voix compte à défaut de pouvoir être entendue auprès du pré-

« Nous voulons pousser nos députés à créer une commission d'enquête parlementaire sur la question des ventes d'armes de la France à l'Arabie saoudite et aux EAU »

sident yéménite ou des dirigeants saoudiens et émiratis. En effet, les membres de l'ACAT sont des citoyens, des électeurs et ont, ce faisant, un droit de regard sur les choix politiques de leurs dirigeants. Grâce à notre connaissance des positions politiques de ces dirigeants, nous pouvons avoir un impact réel sur la guerre au Yémen en nous assurant que la France, qui est l'un des principaux soutiens politiques et logistiques de l'Arabie saoudite et des EAU, cesse d'alimenter le conflit.

OUVRIR UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Notre objectif est simple : nous voulons pousser nos députés à créer une commission d'enquête parlementaire sur la question des ventes d'armes de la France à l'Arabie saoudite et aux EAU. Ce travail permettra de récolter des informations précises, indispensables pour faire la vérité sur des exportations de matériels militaires entourées du plus grand secret. Cette enquête débouchera sur un débat public sur la question du commerce des armes. Un tel débat a déjà éclaté dans plusieurs pays de l'Union européenne, au Canada, ainsi qu'au sein du Parlement européen qui a appelé à l'adoption d'un embargo sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite. En France, il n'en est rien. Le sujet semble presque tabou malgré plusieurs interpellations de

Pourquoi se mobiliser ?

Qu'est-ce qu'une commission d'enquête parlementaire ?

Les commissions d'enquête parlementaire font partie des outils mis à la disposition du Parlement pour contrôler l'action gouvernementale. Constituées de façon à respecter la composition de l'hémicycle (Assemblée nationale ou Sénat), elles portent sur la gestion d'un service public, la gestion d'une entreprise nationale ou des questions de société. Par exemple, une commission d'enquête avait été créée pour étudier les impacts des essais nucléaires réalisés par la France en Polynésie entre 1960 et 1996. Chaque commission a six mois pour mener son enquête, à l'issue de laquelle est publié un rapport qui peut donner lieu à un débat. Les suites données au débat sont le plus souvent des recommandations, mais il arrive que des parlementaires décident de déposer une proposition de loi.

Quels sont ses pouvoirs ?

Plusieurs pouvoirs sont conférés à ces commissions, dont le droit de citation qui leur donne la possibilité de convoquer et d'auditionner n'importe qui. Elles ont aussi le droit de faire appel à la Cour des comptes. Le non-respect de ces obligations peut déboucher sur des poursuites pénales.

Pourquoi écrire à son député ?

Chaque député sensibilisé peut devenir une voix supplémentaire pour porter le message de l'ACAT au sein de l'Assemblée nationale. C'est pourquoi dans ce numéro, vous trouverez une carte-action un peu particulière : elle ne contient aucun nom. De cette façon, vous allez pouvoir envoyer cette lettre à chacun de vos députés. Ainsi, vous démultipliez les chances qu'une commission d'enquête se forme sur la question des ventes d'armes à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.

🔍 RETROUVEZ NOTRE CAMPAGNE SUR
ACATFRANCE.FR